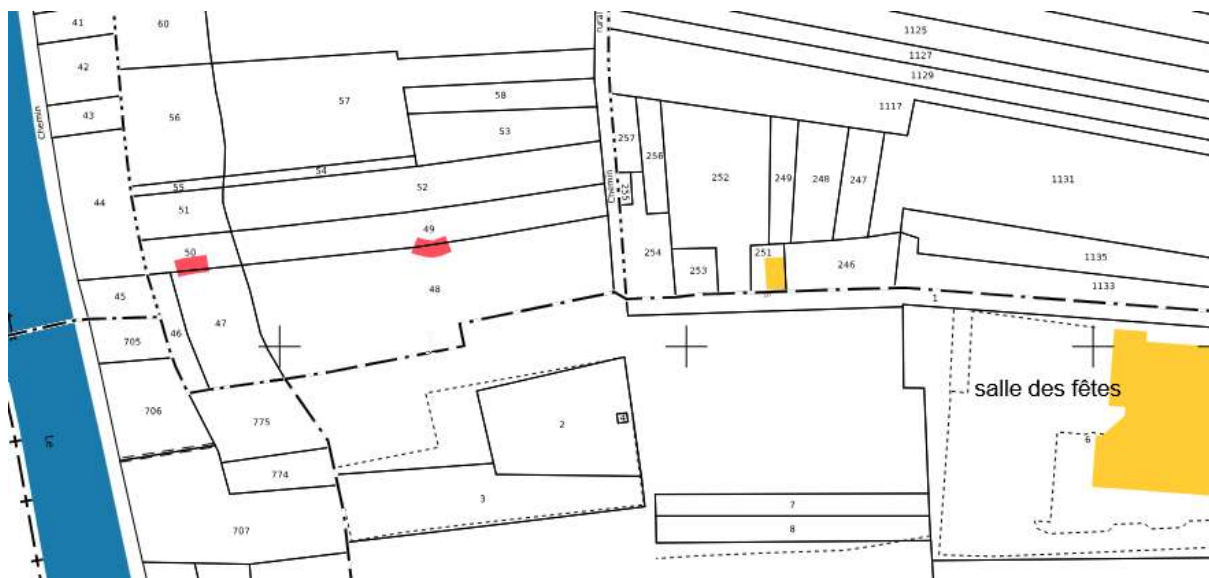


ANNEXE

- **Parcelle cadastrée section E n°49** : située dans le périmètre du secteur A de la ZAC, concernée par la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ;
- **Parcelle cadastrée section E n°50** : localisée hors du périmètre du secteur A, dans le prolongement de la parcelle E n°49. Cette parcelle est enclavée.



- **Parcelle cadastrée section E n°984** : identifiée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme emplacement réservé n°3, destiné à la création d'une liaison douce interquartiers pour les déplacements piétons et cyclistes



- **Parcelle cadastrée section AM n°51** : située à l'intérieur du périmètre de la forêt communale.

